

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

Par arrêté N°176/2018 en date du 16 novembre 2018, et conformément aux dispositions de l'article L. 153-45 et suivant du code de l'urbanisme, Monsieur le maire d'Albon a demandé la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du Plan local d'Urbanisme.

Les objectifs poursuivis par cette modification ont pour but de permettre l'implantation des constructions et d'installations liées à la production d'énergie.

Le projet de modification pourra être consulté en mairie d'Albon, du 7 janvier 2019 au 15 février 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 13h30 ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

www.mairie-albon.fr

Pendant toute la durée de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU, les observations pourront être consignées sur un registre papier mis à disposition du public en mairie.

Le présent avis fera l'objet d'une publication dans un journal diffusé dans le département ainsi que sur le site internet de la commune. Il sera de plus affiché à la mairie et dans le recueil des actes administratifs de la commune.